

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 19 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-053

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre de la mission eaux et milieux aquatiques

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 3 décembre 2025 s'est réuni à Arles le 19 décembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92 jusqu'à 11h15, puis 12 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Pierre RAVIOL représenté par Eva CARDINI, Joan BERGENEAU représenté par Marie-Christine CONTRERAS

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Sébastien ABONNEAU, Didier HONORE, Jacques NOU, Jacques MAILHAN, Bertrand MAZEL, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET

Assistaient à la séance : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Sandrine KIRAMARIOS, Magali GORCE, Anne TINDILLE, Lydie MALKAS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-053

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre de la mission eaux et milieux aquatiques

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération n°CS-2025-001 du 31 janvier 2025 relative au programme d'actions 2025 ?

Vu la délibération n°CS-2024-052 du 02 octobre 2024 relative au plan d'action partenarial 2024-2026 « Construire l'avenir de la Camargue avec le Sel ? »

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue assure la mission d'animation pour une gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques en Camargue,
- Qu'il prévoit de mettre en place un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH),
- Que l'animation du dispositif nécessite des moyens humains dédiés,
- Qu'un recrutement est prévu à compter du 01 mars 2026,
- Que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement annuel du poste à hauteur de 50 % du coût salarial + 30 % de frais généraux,
- Que le montant pour l'animation 2026 s'élève à 48 675.77 euros (Annexe 1)
- Que l'Agence de l'eau finance au maximum 50 % de l'assiette éligible + 30 % de frais généraux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention d'un montant de 24 337.88 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Parc naturel régional

⇒ Camargue

Annexe 1

Mission "Eau et Milieux aquatiques"

Objet de la demande : Demande de financement de la chargée de mission pour la période du 01/03/2026 au 31/12/2026

Agent	Poste	Période	Nombre de jours travaillés sur l'année	Total du salaire chargé annuel	Coût Journalier pondéré	Nombre de jours prévus dans le cadre de la mission aidée	Total des coûts salariaux de la mission aidée	Frais Généraux 30%	Montant Eligible	
A recruter	Ingénieur	Du 01/03/2026 au 31/12/2026	184	3 744,29 €	37 442,90 €	203,49 €	184	37 442,90 €	11 232,87 €	48 675,77 €

Montant sollicité auprès de l'Agence de l'Eau (50% des dépenses) : 24 337,88€

Pour la Présidente et par Délégation

Le Directeur,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20251219-CS_2025_053

Christophe FONTFREYDE

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20251219-CS_2025_053